

teur, quand, à la date du 7 juillet, parut, dans le *Patriote de la Meurthe*, un article anonyme, où se trouvaient amoncelées les assertions les plus étranges, les accusations les plus graves, les perfidies odieuses. L'*Esperance* mit le *Patriote* au défi ; et, dans l'impossibilité où il fut de produire un seul témoin qui osât prendre sur lui la responsabilité des faits avancés par son correspondant, le *Patriote* n'eut d'autre ressource que de nous poser ce dilemme : — ou le P. Lacordaire, nous dit-il, a réellement prononcé les paroles qu'on lui impute, et de quel droit trouvez-vous mauvais que nous les reproduisions ; ou bien au contraire il ne les a point articulées, et comment se fait-il alors qu'après le discours du 2 juillet, M. le recteur de l'Académie fut interdit au P. Lacordaire l'entrée du collège de Nancy, et défendu à M. l'aumônier de le recevoir, même à titre d'amitié ?

L'objection semblait fondée ; et cependant, pour la détruire, nous n'avions qu'un mot à répondre ; c'est que M. le recteur avait méconnu les plus simples notions du devoir et de la politesse ; c'est qu'il avait mérité à la fois la reprimande de ses chefs et la censure de l'opinion, en fermant brutalement et sans motifs, au R. P. Lacordaire, la porte d'un établissement où on l'avait sollicité de se rendre, où il s'était rendu dans l'unique but d'être agréable aux fonctionnaires comme aux élèves de l'Université.

“ Si, comme le bruit en a couru depuis, ce n'était point les paroles,” mais bien le fait de la présence d'un dominicain au collège royal de Nancy, que M. le recteur prétendait censurer, un seul mot de ce fonctionnaire suffisait alors pour éclaircir tous les doutes. Au lieu de parler comme il devait, M. le recteur se tut ; et, après avoir, par son inqualifiable conduite, donné naissance aux assertions du *Patriote*, il eut ensuite la faiblesse (pour aujourd'hui nous nous contentons de ce mot) de les accréditer par son silence. En butte à des calomnies produites par un imposteur qui, maintenant plus que jamais, croit prudent de se cacher, et auxquelles l'attitude prise alors par le chef de l'Académie donnait un certain poids, le R. P. Lacordaire ne pouvait évidemment accepter la position qui lui était faite. Il déclara donc publiquement qu'il allait demander au grand-maître de l'Université justice des actes de M. le recteur, et que si justice lui était refusée de ce côté, il la demanderait aux tribunaux, en appelant devant eux l'auteur de l'article diffamatoire inséré dans le *Patriote* du 7 juillet dernier.

“ La légitime satisfaction que le P. Lacordaire attendait du ministre, il ne l'a pas reçue : les mesures adoptées par M. le recteur n'ont point été révoquées, et, dès lors, les accusations calomnieuses dont elles étaient le point de départ et l'appui, subsistent avec tout l'odieux de leur caractère primitif. Ce caractère, il faut qu'il disparaisse ; et la voie judiciaire est désormais la seule qui reste ouverte à l'offensé. — Le correspondant du *Patriote* ou, à son défaut, le gérant responsable de ce journal, comparaitra donc devant la justice.

“ A ceux qui s'étonnent de l'alternative posée par le P. Lacordaire, lorsqu'il déclara que s'il n'obtenait pas du ministre raison des actes du recteur, il demanderait aux tribunaux raison des attaques du *Patriote*, nous devons une explication. Certes, pour en venir à l'extrême d'un procès, il a fallu que tout autre moyen de réparation ait été d'abord éprouvé, que tout autre démarche soit demeurée sans résultat. Car, s'il ne s'était agi, dans cette affaire, que des diatribes d'un journal dont, à défaut de raisons, l'injure est l'arme favorite, le P. Lacordaire les eût, comme toujours, dédaignées. Mais en n'abritant dernière une autorité qui les a protégées et les protège encore de son silence, elles ont acquis une gravité telle que celui qui en est l'objet ne saurait évidemment les laisser impunies sans se manquer à lui-même, sans abdiquer sa dignité d'hommes. N'est ce pas d'ailleurs pour lui une obligation d'autant plus sacrée de se laver des calomnies qu'on lui jette à la face et d'en traduire les auteurs à la barre d'un tribunal, que sa personnalité n'en est pas seule atteinte, mais que par l'effet d'intentions perverses et de tentances trop mal déguisées, elles rejaillissent sur le corps entier du clergé dont il est membre, sur tous les catholiques en général, qui le proclament aujourd'hui leur plus éloquent défenseur ?

“ Témoin de la conduite à la fois conciliante et digne du R. P. Lacordaire ; témoin de l'injustice des attaques dont on le poursuit ; témoin surtout d'irroyables aberrations d'un recteur qui, après avoir en quelque sorte sancctionné, par ses relations personnelles, par sa présence assidue dans notre cathédrale, par celle des élèves du collège royal de Nancy, les conférences de l'illustre dominicain, lui ferme aujourd'hui les portes d'un établissement où il s'était rendu sur une invitation formelle, — le public, qui juge les hommes à leurs œuvres, qui sait que l'humilité n'est point la base, que la douceur n'exclut pas la fermeté, comprendra, dans son sens et sa droiture, quelles impérieuses nécessités il a fallu, pour détourner de ses habitudes un orateur de la chaire chrétienne, pour faire descendre dans l'arène judiciaire un moine inoffensif et pacifique.”

— Nous avons annoncé l'arrivée à Paris des dépouilles mortelles de M. Borie.

Voici, d'après un rapport authentique, quelques circonstances du martyre du missionnaire français.

“ Lorsque, surpris par les soldats, au moment de son arrestation, il s'était levé et leur avait demandé comme le Sauveur : Qui cherchez-vous ? il s'était fait parmi eux un instant de silence, à la vue de sa figure majestueuse et de cette taille si extraordinaire dans ces contrées.

“ Aussitôt qu'il fut dans les fers, le confesseur profita de l'empressement qu'on mettait à le visiter pour annoncer librement la parole de vie éternelle ; il le faisait avec tant de bonté, un air de joie si profondément constante ani-

mait sa figure, que les païens en étaient émus ; il se disaient entre eux : “ Ce maître a vraiment un cœur fait pour enseigner la religion ; si par la suite il veut nous instruire, nous embrasseros sa doctrine.”

“ Son supplice fut affreux. L'exécuteur, à demie-ivre, ne savait presque pas ce qu'il faisait ; son premier coup de sabre porta sur l'oreille du martyr, et descendit jusqu'à la mâchoire ; le second enleva le haut des épaules et le replia sur le cou ; le troisième fut mieux dirigé, mais il ne sépara point encore la tête du tronc.

“ A cette vue, le mandarin criminel recula d'horreur. Il y fallut revenir jusqu'à sept fois avant d'achever cette œuvre de sang, pendant laquelle le prétre ne poussa pas un seul cri...”

On dit que les païens allaient sur sa tombe offrir des victimes, comme à un génie tutélaire. Six mois après son inhumation, son corps a été trouvé frais, intact, sans mauvaise odeur.

#### ANGLETERRE.

— Les journaux protestans de l'Angleterre signalent les progrès du puseyisme, et nous rapportent des faits qui constatent la résistance avec laquelle certaines populations acceptent les anciennes et véritables doctrines de l'église anglaise.

Ainsi, on nous raconte qu'à Enfield les habitans ont refusé de payer la légère contribution qu'on leur demandait pour frais de chandeliers et de bougies ; ils prétendent qu'ils peuvent s'en passer. A Shoreditch, localité où les paroissiens ont déjà protesté contre l'enseignement de leur curé et de son vicaire, les chandeliers qui avaient été placés sur l'autel ont été brutalement renversés.

Le *Western-Times* prétend que le révérend M. Charles Courtenay, qui vient d'être nommé chapelain de la reine, appartient à l'école des puseyistes, et il signale ce fait comme un symptôme alarmant de ce que l'avenir réserve à l'Angleterre.

#### GIBRALTAR.

— On écrit de Gibraltar :

“ Les affaires de l'Eglise catholique ici ont un aspect plus consolant. La junte, bien qu'encore portée au mal, devient chaque jour plus impuissante, n'étant plus soutenue par le gouvernement. Mgr. Hughes aura la consolation de laisser à son successeur une mission délivrée de grandes difficultés. Le schisme a été complètement abattu à Gibraltar. Le principal agitateur dans cette scandaleuse affaire s'est retiré, en désespoir de cause, à Alger, laissant le petit nombre de ceux qu'il avait séduits plus attachés que jamais à leurs devoirs envers le prélat. La junte en est à son dernier soupir, incapable de porter un nouveau coup, le gouvernement étant tout à fait dégoûté de ses folles importunités, et refusant obstinément de lui prêter l'oreille.”

#### COCHINCHINE.

*Délivrance de cinq missionnaires.* — Tout bon Français, tout bon catholique qui se sera réjoui en apprenant la délivrance de cinq missionnaires, nos compatriotes et membres de la société des missions étrangères qui, depuis longtemps, étaient retenus prisonniers par le roi de Cochinchine. Ce fait est constaté par le passage suivant d'une lettre écrite du Sincapour, le 9 avril 1843, par le missionnaire qui y préside, et adressée à M. Jurine, directeur du séminaire des Missions-Etrangères et procureur de la mission de ce royaume :

“ Il y a dix-sept jours que nos cinq confrères étaient encore dans les fers et aujourd'hui ils sont auprès de moi à Sincapour. MM. Charrier, Galy et Berneux jouissent d'une bonne santé : le poids de leurs lourdes chaînes, la longueur de leurs cruelles souffrances ne paraissent pas les avoir trop affaiblis. M. Miche, sans être malade, est plus exténué. M. Duclos est le plus souffrant. Ce bon confrère, d'une complexion moins forte que ses compagnons, a éprouvé d'une manière plus sensible les rrigueurs de la prison. Les soins qui lui sont prodigues, et l'air salubre du pays où il se trouve maintenant, lui auront bientôt rendu, je l'espère, sa première vigueur.

“ Je me suis empressé de fournir à tous ces bien chers amis ce dont ils avaient besoin. Ils manquaient presque de tout. Ces messieurs vont vous écrire : ils pourront vous donner de curieux et édifiants détails sur leur longue captivité et sur leur délivrance, qui ne leur a pas causé toute la joie qu'on pourrait supposer.

“ Quoique pleins de reconnaissance pour ceux qui ont fait tomber leurs fers, ils regrettent la palme du martyre qui semblaient leur échapper. Je comprends leurs regrets, mais nous nous réjouissons tous de leur délivrance.

“ Je m'arrête : le navire part. Qu'il me suffise seulement d'ajouter que la conduite du commandant de l'*Héroïne* a été admirable dans cette affaire. Après avoir obtenu du roi de Cochinchine la mise en liberté des missionnaires français, cet officier supérieur a porté la générosité jusqu'au point d'aller à leur rencontre, accompagné de son état-major, en grande tenue. Il les reçut dans ses bras et les pressa sur son cœur avec les sentiments de la tendre affection qu'un père aurait témoignée pour ses propres enfants, et les ramena ensuite en triomphe sur l'*Héroïne*, qui vient d'aborder ici....”

— En annonçant que la persécution un moment suspendue dans l'empire d'An-Nam venait de recommencer, nous exprimions le vœu de voir enfin le gouvernement français user des moyens en son pouvoir pour mettre fin à des atrocités semblables à celles dont les *Annales de la Propagation de la foi* nous offrent depuis si longtemps le tableau.

Nos souhaits ont été prévenus, et nous apprenons avec la grande joie que le gouvernement vient enfin de prendre des mesures, qui ont eu pour résultat de sauver la vie à cinq missionnaires français, et rendront probablement l'empereur d'An-Nam, sinon plus humain au moins plus circonspect.